



LA SECTION « BRUIT » DU SCHS DE LA VILLE DE LYON

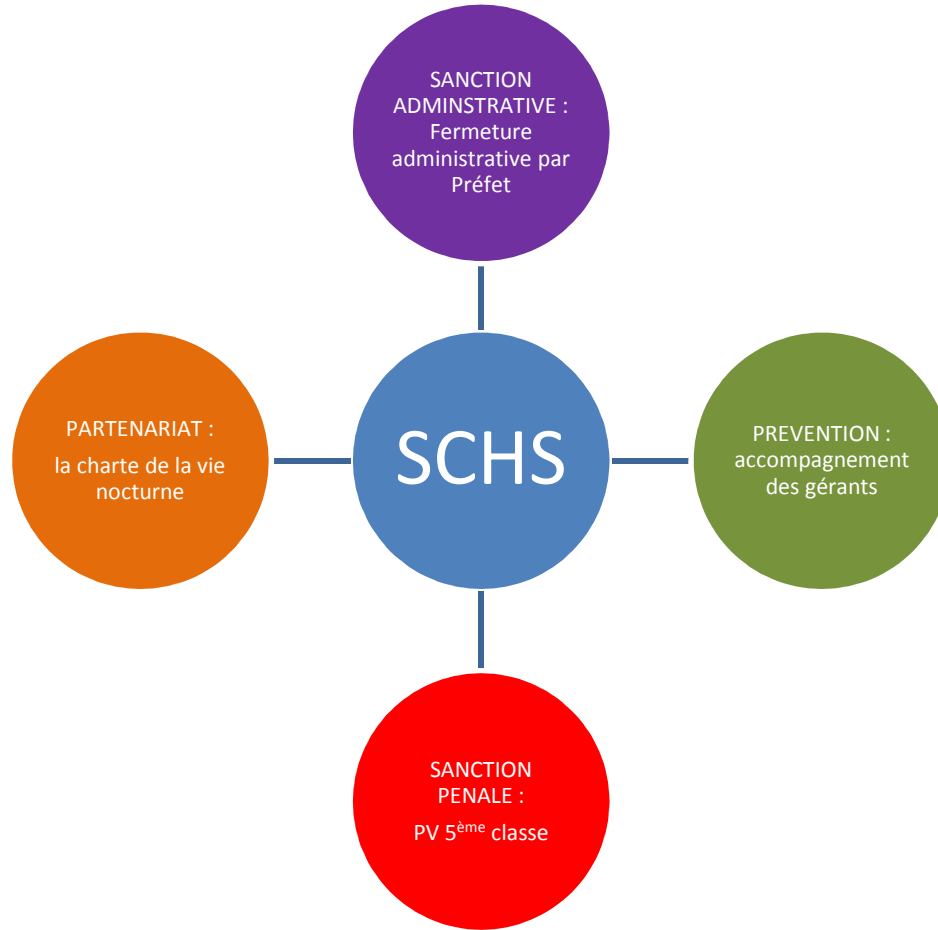
Partenariat, prévention, contrôle
L'application des pouvoirs de police

Catherine Foisil

Une équipe dédiée

- Le but : le partage de la nuit dans le respect de tous et de la réglementation sur les EDTHMA
- 5 techniciens acousticiens assermentés par le TGI et habilités par le Préfet, quelques chiffres annuels :
 - 800 dossiers / an (70% EDTHMA)*
 - 200 sonométries (de jour comme de nuit)
 - 1000 enquêtes de terrain
 - 10 PV
 - 5 FA

Nos actions



Nos actions



SCHS

PARTENARIAT:
la charte de la
vie nocturne

- Réunions de concertation si besoin
- Réunion de travail 1/mois
 - Partie 1 : Les représentants des gérants et la ville
 - Partie 2 : élus, PM, PN, Parquet, Préfecture, les services techniques de la ville



Nos actions



SCHS

PREVENTION :
accompagnement
des gérants

- Accompagnement dans la mise en conformité
- Enquête sur place sur rendez vous
- Mesures inopinées si nécessaire (avec ou sans PN)
- FA et/ou PV si nécessaire
- Deux partenariats particuliers : les nuits de Fourvière (19 concerts depuis 2012) et la Halle Tony Garnier (2009, 13

concerts)

Nos actions

SANCTION
ADMINISTRATIVE:
Fermeture
administrative par
Préfet

SCHS

SANCTION
PENALE :
PV 5^{ème} classe

- Liens étroits avec la Préfecture et le Parquet : calage sur les procédures à mener en amont de la saisine, type de documents, rédaction des PV, pièces justificatives, ...

ET DEMAIN ?

- Les dernières mesures concerts en $dB_{(A)}$ et $dB_{(C)}$ pour anticiper la future réglementation
- Les gérants informés, lien avec fournisseurs de Limiteur de Pression Acoustique
- Propositions lyonnaises de rajouts dans le texte qui est paru
- Participation au groupe de travail sur la norme NFS 31010
- Attente des arrêtés et circulaires